Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2015-696** **07/08/2015**

Date de mise en application : 12/07/2015
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 11/08/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de directeur

de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (La Réunion)

(JO du 12 juillet 2015)

L'emploi de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion est déclaré susceptible d'être vacant.
Placée sous l'autorité du préfet, et sous réserve des compétences attribuées à d'autres services ou établissements publics de l'État, la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce des missions à caractère régional et départemental afin de mettre en œuvre les politiques du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt relatives à l'agriculture et au développement des territoires, à l'alimentation, à la politique forestière et à la mobilisation de la ressource.

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt assure la cohérence des interventions des établissements publics placés sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture avec les politiques territoriales conduites par l'État d'une part, et celles menées par les collectivités territoriales d'autre part. Il assiste le préfet pour l'approbation des budgets et comptes financiers des chambres d'agriculture. Enfin, il est chargé de missions dans les domaines de l'enseignement agricole, des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agroenvironnementales.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du fonctionnement des différents secteurs d'activité du ministère et faire preuve d'aptitudes marquées en matière de management, de communication, de dialogue et de négociation. Une expérience réussie dans un poste à responsabilités en services déconcentrés serait appréciée.

Cet emploi est classé en groupe II au sens du décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État régis par le décret susvisé.

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum* vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention de la Secrétaire générale, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières , 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.